



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel le 16 octobre 2023, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

11-6, chemin du Versant (lot 6 529 870 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Une marge avant de 8.48 mètres pour la construction d'un mini-chalet alors que l'article 16 du règlement de contrôle intérimaire numéro 290-23 prescrit une marge avant minimale de 10 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 13 octobre 2023, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :

urbanisme@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 29 septembre 2023.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA